



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

NOTRE VOIX EST CELLE DE LA FRATERNITÉ

Partout en Europe, l'extrême droite gagne du terrain, dans les urnes comme dans la rue. Arrivée au pouvoir en Pologne, en Italie, plus récemment au Pays-Bas, elle multiplie aussi les démonstrations de force dans d'autres pays. Après le triste meurtre du jeune Thomas, elle a montré toute sa violence et sa haine à Romans-sur-Isère le 25 novembre. Quelques jours avant, à Dublin, des miliciens d'extrême droite s'étaient mobilisés avec une violence extrême en réaction à une attaque au couteau survenue quelques heures plus tôt. Une exhibition haineuse condamnée sans ambiguïté par le premier Ministre irlandais qui a fait part de sa honte face à ces agissements.

En France, où des rassemblements violents de militants d'extrême droite se sont aussi déroulés à Annecy, Reims, Rennes ou Laval, le gouvernement et la majorité sont apparus plus timorés. Quant à la droite, une large partie

d'entre elle a tout simplement refusé de condamner ce qu'il faut bien appeler des tentatives de ratonnades...

Ce poison lent de la xénophobie, de l'antisémitisme, du racisme, distillé avec la complicité de médias sans scrupules, a tout lieu de nous effrayer. Dans le contexte social et démocratique éprouvant que connaît notre pays, la recherche de l'apaisement, de l'union, la préservation du vivre ensemble devraient être une priorité.

Au contraire, les droites ne cessent d'instrumentaliser des faits divers tragiques pour fracturer plus encore notre République. Les atermoiements du gouvernement et de la majorité sur le projet de loi immigration, dont l'examen est en cours à l'Assemblée, nous inquiètent. Le texte final ira-t-il jusqu'à valider une à une les positions historiques du

Rassemblement national : préférence nationale, théorie fumeuse de l'appel d'air, voire du grand remplacement ?

Nous n'aurons de cesse, durant ce débat du mois de décembre, de combattre les idées nauséabondes contenues dans le texte qui nous est proposé. Nous lutterons pied à pied pour arracher des dispositions défendant le droit d'asile, comme le droit à un accueil digne et celui de travailler, vecteurs de cohésion sociale et seuls en mesure de répondre avec humanité à des hommes et des femmes meurtris. La voix que nous ferons entendre sera celle de l'hospitalité, de la responsabilité, la voix de la fraternité.

André Chassaigne,

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine



LE SCANDALE DU CHLORDÉCONE

Le 27 novembre, nous avons été à l'initiative d'un débat sur le chlordécone, cet insecticide cancérigène utilisé en Martinique et en Guadeloupe jusqu'en 1993. Un scandale sanitaire et écologique, dont l'État a reconnu la responsabilité, qui appelle des réparations à la hauteur des préjudices subis.



Classé cancérigène par l'OMS en 1979, le chlordécone est un insecticide qui a été utilisé en Martinique et en Guadeloupe, de 1975 à 1993, pour lutter contre le charançon des bananiers. Ce n'est qu'en 2002 que le scandale sanitaire et écologique a éclaté. Des milliers de morts peuvent être attribués à l'usage du chlordécone tandis que le préjudice écologique, à savoir la contamination des sols, des eaux et de la biosphère, n'est plus à démontrer. « *Aujourd'hui, tout le monde le sait, l'ensemble des cours d'eau de la Martinique est pollué et 90% des Martiniquais vivent avec ce poison dans le sang* » s'est exclamé Marcellin Nadeau, à l'origine de cette idée de débat dans le cadre de la semaine de contrôle de l'action du gouvernement.

Ce débat a permis de donner la parole à trois experts : Philippe Pierre-Charles, secrétaire général du syndicat Centrale démocratique martiniquaise du travail (CDMT) et porte-parole du Collectif Chlordé-

cone, Yvon Serenus, président du collectif des ouvriers agricoles contaminés (COAC) et le docteur Janmari Flower, vice-président de l'Association Vivre Guadeloupe. Ces trois experts ont insisté sur la nécessité d'apporter des réponses significatives à l'empoisonnement des femmes, des hommes et de l'environnement de la Martinique et de la Guadeloupe.

À ce titre, l'utilisation du chlordécone dans les deux départements ultramarins a fait l'objet d'une longue procédure judiciaire. Contre toute attente, les magistrats du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris ont rendu en janvier 2023 une ordonnance de non-lieu dans ce qu'ils ont pourtant eux-mêmes qualifié de scandale sanitaire. Aussi, nos trois invités ont dit tout le bien qu'ils pensaient de la proposition de loi déposée par Marcellin Nadeau afin « *d'avancer et d'effacer le souvenir de cette humiliation* ». Cette loi propose de procéder à « *l'étude objective du phénomène et de ses conséquences environne-*

mentales, sanitaires et économiques, d'entrer dans une procédure ouverte et claire d'indemnisation des victimes, de réparations des sols et des eaux. » En ce sens, elle intègre que tous ceux qui ont contribué à l'empoisonnement, et dont la responsabilité n'a pas encore été retenue, doivent être associés aux réparations. Il est en effet inadmissible que la responsabilité des gros planteurs pollueurs ne soit pas reconnue.

Par ailleurs, les trois experts ont rappelé qu'à ce jour, les sommes versées à titre de réparation étaient dérisoires et que les solutions de décontamination des sols ou des milieux aquatiques n'étaient pas opérationnelles. Ils se sont aussi accordés sur l'opacité qui entoure le sujet et sur le fait que la vérité suppose que la recherche scientifique, les analyses et les expérimentations soient faites de manière indépendante et transparente.

« Aujourd'hui, tous les cours d'eau de la Martinique sont pollués et 90% des Martiniquais vivent avec ce poison dans le sang. »

Pour conclure, nos intervenants ont demandé un plan plus ambitieux que ceux mis en place jusqu'à présent et dont les dotations sont insignifiantes au regard du phénomène. Il est temps de consacrer les moyens nécessaires au travail de cartographie, d'indemniser correctement les victimes et surtout de sécuriser ces moyens dans le temps. Philippe Vigier, ministre délégué chargé des Outre-mer, a assuré de son soutien dans ce dossier en arguant qu'« *il n'y a pas de question d'argent lorsqu'il s'agit d'indemnités liées à un scandale d'État.* » ♦

Conflit Israël-Palestine : des solutions politiques doivent conduire à la paix

Les attentats terroristes du Hamas ont ouvert une période très difficile d'un point de vue des droits humains en Palestine et en Israël. Ils ont aussi instauré une chape de plomb sur la liberté d'expression en France et ailleurs. Comment les députés communistes ont-ils réagi à ces événements ?

Dès le 7 octobre, notre groupe a tout de suite réagi en publiant un communiqué de presse condamnant fermement les attaques terroristes du Hamas et appelant à l'apaisement, à la paix et à la recherche d'une solution politique. Mais, dès le début, nous avons aussi eu à cœur d'insister sur le fait que les attentats du 7 octobre ont une antériorité, que l'historique de la colonisation et du conflit israélo-palestinien risquait - nous avons alerté les autorités de manière régulière - de provoquer, un jour, une explosion aveugle et incontrôlée. Nous ignorions l'ampleur qu'allait prendre la réponse d'Israël à Gaza, mais nous la redoutions. C'est pourquoi, dès que nous avons eu la possibilité de nous exprimer dans l'hémicycle à ce sujet, le 10 octobre, nous avons appelé à la paix, à nouveau. Nous en avons appelé au Conseil de Sécurité des Nations-Unies et à la France, qui, disposant d'un droit de veto en tant que membre permanent de ce Conseil, a une responsabilité particulière dans la résolution de ce conflit. Rapidement, il est devenu évident que les bombardements israéliens n'étaient pas de la défense, mais une vengeance aveugle ne respectant pas le droit international humanitaire.



LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT PALESTINIEN EST UNE ÉTAPE INDISPENSABLE À LA CONSTRUCTION DE LA PAIX.

L'évacuation de la bande de Gaza vers le sud sous les bombardements est illégale, l'absence de proportionnalité dans la réponse est illégale, l'absence de distinction entre cibles civiles et militaires est illégale, etc. Tout concordait pour lancer l'alerte sur ces abus. Tout en n'oubliant pas de dénoncer fermement les très nombreux assassinats de Palestiniens qui ont eu lieu en Cisjordanie et à Jérusalem. Nous avons également dénoncé les interdictions des manifestations de solidarité à l'égard des Palestiniens. Malheureusement de telles alertes sur ces abus ont exposés leurs auteurs à des accusations d'antisémitisme, dans un débat public déjà tendu.

Quelles solutions politiques proposent les députés communistes pour mettre fin à ce conflit ? Depuis le 7 octobre, en complément d'auditions organisées à l'Assemblée nationale, orientées quasi-uniquement en soutien à Israël, nous avons auditionné des personnalités hautement qualifiées sur ce sujet. L'Ambassadrice de Palestine en France d'abord, mais également le responsable européen de l'Agence des Nations-Unies qui s'occupe des réfugiés palestiniens, l'UNRWA, et plus récemment l'envoyée spéciale des Nations-Unies sur les réfugiés palestiniens, Francesca Albanese. De l'avis général, la première action à mener est évidemment d'engager un cessez-le-feu pour stopper le massacre et permettre, à terme, de gagner du temps pour relancer des négociations entre les parties au conflit. La reconnaissance de l'État palestinien permettrait également de faire un premier pas pour relancer la légitimité de l'Autorité palestinienne. Ensuite, la mise en œuvre d'une intervention internationale pour reconstruire Gaza et ses infrastructures est indispensable. Puis il faudra installer une mission internationale pour relancer le processus de paix en mobilisant des experts. Il s'agira d'organiser des élections libres en Palestine, de mettre en œuvre une force d'interposition pour maintenir un cessez-le-feu et d'empêcher l'expansion des colonisations dans un premier temps, puis d'y mettre fin. La paix semble très loin pour l'instant, comme ce fut le cas à d'autres époques pour d'autres conflits, mais il faut imaginer une sortie de crise par le haut, nous la croyons possible... ♦



BIEN VIEILLIR : UNE PRIORITÉ, VRAIMENT ?

Interrompu en avril dernier, l'examen de la proposition de loi visant à « bâtir la société du bien vieillir » a repris le 20 novembre. Une interruption de plus de sept mois à l'image du manque d'ambition du gouvernement face au défi du grand âge.



© Philippe Serrand - pexels

L'examen de la proposition de loi visant à « bâtir la société du bien vieillir » avait soudainement été interrompu le 14 avril dernier, après le vote de l'article 6. Deux faits nouveaux ont marqué la reprise de l'examen du texte ce 20 novembre. Tout d'abord, la première signataire de cette proposition de loi, Aurore Bergé, est depuis devenue ministre des Solidarités et des Familles. A ce titre, elle a organisé des réunions transpartisanes qui s'apparentaient à une tentative de lisser les débats en séance, avec l'objectif de ne pas être mise en échec lors des votes. Ensuite, le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), adopté par 49-3, a été une fois de plus une occasion ratée en matière de financement et de réforme stratégique du grand âge. Pourtant, ce PLFSS notait lui-même que 66 % des Ehpad étaient en déficit fin 2022 (contre 45 % en 2019) ainsi que 66 % des services à domicile et 57 % des résidences autonomie. Si le gouvernement avait réellement eu des

intentions ambitieuses s'agissant du grand âge, nous l'aurions senti dans ce PLFSS pour 2024 ; ce qui n'a pas été le cas.

Si nous avons contesté cette proposition de loi, ce n'est donc pas tant à cause de ce qu'elle contient qu'à cause de ce qu'elle ne contient pas. En effet, la création d'une « conférence nationale de l'autonomie », qui visera à encadrer les conférences des financeurs en matière d'autonomie, ne saurait consister en une réforme structurelle et de moyens. Idem pour les mesures relatives à la prévention de la maltraitance ou celle visant à la mise en place d'une carte professionnelle dans le secteur de l'aide à domicile. Ces mesures, aussi utiles soient-elles, agiront à la marge dans un secteur du grand âge qui mérite mieux. « Ce texte n'est pas à la hauteur des besoins du secteur » a lancé Yannick Monnet au moment de l'explication de vote. « Quand j'entends certains députés de la majorité crier victoire

au sujet de cette proposition de loi alors que le secteur est en grande souffrance, je trouve cela tout à fait indécent » a-t-il poursuivi. Et d'ajouter que si la majorité mesurait vraiment les difficultés du secteur, elle n'aurait pas interrompu l'examen de cette proposition de loi en avril dernier. Elle n'aurait pas non plus reporté maintes fois la loi grand âge promise par le Président de la République depuis 2018. ♦

GRAND ÂGE : DES ANNONCES SANS FINANCEMENT

Le 18 novembre, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a présenté la feuille de route interministérielle sur le grand âge. Dans ce cadre, elle s'est engagée sur la mise en place d'une loi de programmation. Sur la méthode, elle a promis la création d'une délégation interministérielle aux métiers du social, du médico-social et du soin. Sur le fond, ce plan s'articulera autour de 4 axes : valoriser et mieux soutenir les professionnels, répondre aux nouveaux besoins et à la place des seniors, donner le choix de vieillir où on le souhaite, accompagner les solidarités entre générations, garantir les droits et la participation des citoyens âgés. Toutefois, le calendrier demeure flou et la question centrale des financements n'a pas été abordée. Par ailleurs, beaucoup de mesures annoncées sont contenues dans la proposition de loi « bien vieillir », là aussi, sans financement nouveau. Bref, au-delà de l'effet d'annonce, rien de concret donc pour le moment.



Lire l'intégralité de l'explication de vote de Yannick Monnet du 23 novembre 2023.

AVENIR DE L'EUROPE



© Dusan Cvetanovic - pexels

Au sortir de la seconde guerre mondiale, les pères fondateurs de l'Europe nous promettaient paix et prospérité. Aujourd'hui, nous n'avons ni l'une, ni l'autre. L'extrême droite revient en force, la guerre en Ukraine s'est installée et la pauvreté aussi. Les traités européens ont conduit nos compatriotes à être mis en concurrence, la désindustrialisation de la France s'est accélérée et elle a perdu sa souveraineté dans des domaines clés. Le bilan est accablant. Cette Europe, ce n'est pas notre projet. Nous, nous proposons une union des nations et des peuples libres et souverains, qui coopèrent entre eux. La France doit, par exemple, retrouver sa totale maîtrise en matière d'énergie et de sa tarification. Nous devons aussi protéger nos entreprises et nos conquêtes sociales. Ou encore reconquérir notre souveraineté alimentaire et défendre les productions locales. Voilà le projet européen que nous avons toujours défendu et que nous continuerons à défendre.

INONDATIONS DANS LE PAS-DE-CALAIS

Lors des questions au gouvernement du 14 novembre, notre groupe a tenu à exprimer son soutien aux sinistrés des inondations du Pas-de-Calais. Derrière cette catastrophe, des familles sont dévastées et les dégâts sont considérables : habitations, zones agricoles, entreprises, écoles, routes ont été endommagées. Au total, plus de 250 communes ont été touchées. Le coût de la reconstruction, colossal, dépassera de loin les capacités financières de ces communes déjà éprouvées. Jean-Marc Tellier a demandé au

gouvernement de prendre, au-delà de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, des mesures immédiates, et surtout futures, pour soutenir nos concitoyens, les agriculteurs, les entreprises et les collectivités.

REVALORISER LE MÉTIER DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Chacun en convient : les secrétaires de mairie sont de véritables piliers de la vie communale. C'est encore plus vrai dans les communes rurales où les secrétaires de mairie sont parfois le principal, voire l'unique, collaborateur du maire. Du reste, nous devrions parler de collaboratrice, puisque 94 % des secrétaires de mairie sont des femmes. Mais le manque de reconnaissance du métier fait craindre une véritable pénurie de secrétaires de mairie. Aussi partageons-nous pleinement les objectifs de la proposition de loi examinée mi-novembre, qui reprennent largement ceux de la proposition de loi de notre collègue sénatrice Céline Brulin adoptée à l'unanimité le 6 avril dernier.



© DR

À cet égard, nous trouvons regrettable que la majorité présidentielle n'ait pas jugé utile d'exprimer ses positions lors de l'examen de ce texte, préférant déposer sa propre proposition de loi moins de quatre semaines après.

SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX COMMUNES

Le 21 novembre, alors que les maires tenaient leur congrès, Sébastien Jumel a rappelé que les élus s'engagent sur le terrain, tous les jours, pour répondre aux exigences de l'État qui s'accumulent mais que trop souvent, ils se trouvent empêchés et méprisés plutôt qu'accompagnés

par la puissance publique. « *Dernier rempart républicain, urgentistes d'une France qui va mal, les maires ont le moral en berne* » a-t-il lancé. Et d'ajouter : « *L'absence d'un véritable statut des élus locaux pèse évidemment dans la balance* ». Il a ainsi formé le vœu que le rapport sur lequel il travaille ouvrira la voie à un texte de loi répondant aux diverses urgences. Depuis trop longtemps, la commune est attaquée, fragilisée dans son autonomie financière. Défendre la commune, c'est lui donner les moyens de prendre soin de ses habitants ; cela implique de renforcer le pouvoir d'agir du maire.

MANIFESTATIONS DE L'EXTRÊME-DROITE

Suite au meurtre du jeune Thomas à Crépol, se sont déroulés dans plusieurs villes des défilés de miliciens d'extrême droite cherchant à casser des noirs et des Arabes. Ces démonstrations de force qui fracturent la société française angoissent nos concitoyens qui doutent de la volonté politique à défendre le vivre ensemble. Désormais, une partie de la classe politique ne condamne même plus ces actes abjects. « *Pire, certains soufflent sur les braises* » a déclaré Soumya Bourouaha lors des questions au gouvernement du 28 novembre. Les conséquences de ces discours de haine sont en train de nous exploser au visage. Lentement, ils détruisent les valeurs humanistes et solidaires qui constituent les fondements de notre République. « *Nous sommes face à un tournant qui appelle des politiques fortes et courageuses* » a-t-elle poursuivi en implorant le gouvernement d'agir « *pour mettre fin à la diffusion de ce poison lent.* »



© capture d'écran X



CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

À Gaza, ceux qui survivent aux bombes risquent de mourir de faim, de soif ou faute de soins. Qu'on ne s'y trompe pas, le projet de Benjamin Netanyahu est le même qu'avant les attaques du Hamas, à savoir l'occupation complète de la Palestine. À Gaza, l'escalade vengeresse se transforme même en nettoyage ethnique. Depuis 1948, 104 résolutions de l'ONU sur la situation en Palestine sont restées lettre morte. Pendant cette période, la communauté internationale est restée inerte, silencieuse et donc impuissante. « *La paix vous paraît peut-être impensable : nous croyons qu'elle est possible* » a lancé Elsa Faucillon le 14 novembre durant les questions au gouvernement. Et d'insister : « *Elle nécessite des actes forts.* » Le 4 décembre, nous avons de nouveau interrogé le gouvernement sur l'action de la France en faveur de la paix et d'une solution politique juste. En rappelant les mots de Nelson Mandela qui disait que là où il n'y a pas de justice, il n'y a pas de paix.

MORATOIRE SUR LE DÉPLOIEMENT DES MÉGABASSINES



© capture d'écran

Ces dernières années, les conflits liés à la gestion de la ressource en eau et aux projets d'aménagement hydrauliques, promus notamment par le milieu agricole, se sont accentués. Ils sont la traduction de la préoccupation croissante causée par les effets du réchauffement climatique et par la nécessité d'assurer une gestion collective de la ressource en eau, ce bien commun indispensable à tous. Ils sont aussi l'expression d'une colère face à l'inaction des pouvoirs publics, qui refusent d'en faire un débat d'inté-

rêt national. Au-delà du moratoire sur le déploiement des mégabassines qui nous a été proposé le 30 novembre dans le cadre de la niche du groupe LFI, et que nous approuvons, nous jugeons donc indispensable que s'ouvre un grand débat sur les chantiers prioritaires d'une gestion intégrée et démocratique de la ressource en eau. Et que l'État reprenne le rôle qui doit être le sien en la matière.

CRÈCHES PRIVÉES

En séance le 28 novembre, nous étions amenés à nous prononcer sur la création d'une commission d'enquête sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité de l'accueil des jeunes enfants dans leurs établissements. Le sous-investissement public chronique et la déréglementation organisée ont fait la part belle aux crèches privées lucratives dont l'exigence de rentabilité se heurte à la nature même de l'activité qui ne peut répondre à une logique purement marchande, sinon financière. Pour nous qui défendons depuis longtemps l'idée d'un service public de la petite enfance, cette commission d'enquête est donc la bienvenue. Elle l'est a fortiori dans un contexte nouveau pour les collectivités désignées comme « autorités compétentes » dans le cadre de la loi pour le plein emploi. Une mesure qui ne crée pas un service public mais une contrainte sans moyens supplémentaires qui va mettre le secteur privé en position de force.

SECOURS DES MIGRANTS EN MER MÉDITERRANÉE

Depuis 2014, plus de 28 000 personnes sont mortes en Méditerranée, sachant que ne sont comptabilisés que les décès connus. Ce drame humanitaire mobilise les ONG. Essentiellement financées par des dons privés et quelques collectivités locales, celles-ci se trouvent bien seules, face à la démission des États, pour réaliser des

missions de sauvetage. Pire, ces ONG sont criminalisées et entravées dans leur devoir d'assistance par certains pays européens.



C'est cette logique d'ailleurs qui était reprise par la proposition de résolution européenne visant à faire respecter le droit international dans le secours des migrants en mer Méditerranée, que nous avons examinée fin novembre et qui mettait ONG et passeurs sur le même plan. Fort heureusement, celle-ci n'a pas été adoptée.

UTILISATION DES TITRES-RESTAURANT

Il y a quelques mois, notre assemblée avait fait le choix, face à la forte inflation, d'ouvrir la possibilité d'utiliser les titres-restaurant pour l'achat de denrées alimentaires non directement consommables. Il s'agissait d'une mesure d'urgence sociale que nous avons pleinement soutenue. La situation sociale n'a que très peu changé et si l'inflation alimentaire a reflué, elle reste très élevée.



© Léo Reynolds - Flickr

Alors que cette dérogation devait prendre fin le 31 décembre 2023, et que le gouvernement avait dans un premier temps annoncé qu'il ne souhaitait pas qu'elle soit prolongée, une proposition de loi a été examinée dans l'urgence le 23 novembre. Celle-ci a été adoptée à la quasi-unanimité. Mais face à la

précarité alimentaire qui progresse, nous ne pourrons pas perpétuellement répondre par des bricolages de cet ordre.

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS RATP

En mai dernier, Stéphane Peu avait présenté au nom de notre groupe une proposition de loi visant à surseoir à l'ouverture à la concurrence du réseau de bus de la RATP. Ce texte reportait au 31 décembre 2028 cette ouverture jusque-là prévue pour le 31 décembre 2024. Hélas, notre texte ayant été vidé de sa substance en commission, nous l'avons retiré. Et voici que la droite sénatoriale, forte de l'appui du gouvernement, vient de nous proposer un texte qui prévoit d'échelonner le calendrier d'ouverture à la concurrence du réseau de bus jusqu'à la fin de 2026 ; l'objectif étant de contourner l'obstacle des Jeux olympiques et paralympiques.



© Mohamed SY - Travail personnel, CC BY-SA 4.0

Nous l'avons réaffirmé : rien ne justifie cette ouverture à la concurrence et tout montre que nous allons au fiasco. Avec pour premières victimes, les usagers et les agents de la RATP.

INTERDICTION DES « PUFFS »

Plusieurs études scientifiques le démontrent : les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique, couramment appelés « puffs », sont un fléau sanitaire et environnemental. Spécifiquement élaborées pour attirer les adolescents, peu coûteuses et disponibles partout, les « puffs » constituent une porte d'entrée vers le vapotage durable et le tabac. Par ailleurs, les composants des vapo-



© Yahia Boudi - pexels

teuses jetables ne sont ni biodégradables ni recyclables. Sans oublier que les « puffs » sont au cœur de la stratégie des industriels du secteur du tabac qui voient là un moyen de contrer la baisse des ventes des cigarettes traditionnelles. L'interdiction adoptée en séance le 4 décembre est donc la bienvenue. Si la Commission européenne donne son feu vert, les « puffs » pourraient être interdites dès l'été prochain.

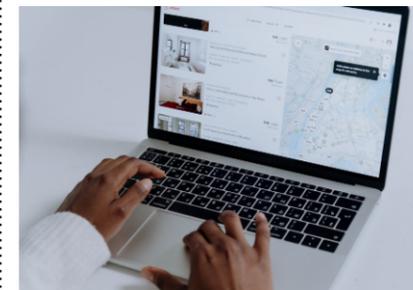
49-3 ET MOTIONS DE CENSURE

Les 49-3 se succèdent et nous ne tombons pas dans le piège de l'indifférence, par respect pour le mandat qui nous a été confié. Jamais un 49.3 ni une motion de censure ne seront une banalité dans notre vie démocratique. Les passages en force du gouvernement sont contraires à l'esprit de notre assemblée, qui existe afin que débattre, proposer et argumenter demeure le cœur du combat politique pour que vive notre démocratie. En montant à la tribune pour défendre des motions de censure contre le gouvernement, nous refusons résolument de détourner le regard : notre démocratie est en feu, et ce sont ses pyromanes que nous regardons bien en face.

RÉGULATION DES MEUBLÉS TOURISTIQUES

Un des facteurs de la crise du logement qui traverse notre pays est la raréfaction de l'offre dans le parc locatif privé qui est en particulier due à la vogue des locations de

meublés de tourisme. Leur nombre a quasiment triplé depuis 2016 avec pour conséquence l'éviction des résidents permanents. Une première loi, obtenue après des années de combat, n'a pas permis d'endiguer cette prolifération. Le lobbying féroce d'une certaine plateforme numérique y étant pour beaucoup. Aussi, nous avons salué la proposition de loi que nous avons examinée en ce début décembre. Celle-ci porte des évolutions majeures pour tenter de réguler le phénomène, notamment en donnant des outils aux maires. Elle s'attaque aussi au régime fiscal des locations de meublés touristiques. Un régime outrageusement avantageux, que nous dénonçons depuis des années.



© cottonbro studio - pexels

CHÈQUE ÉNERGIE

La vie chère frappe de plus en plus de Français. L'inflation cumulée en 2 ans atteint près de 20 % dans l'hexagone. Alors que le froid est là, beaucoup choisissent de ne pas ouvrir le chauffage dans les appartements. À cet égard, lors des questions d'actualité du 5 décembre, Fabien Roussel a alerté le gouvernement sur une injustice criante à propos de l'utilisation du chèque énergie, d'une valeur moyenne de 150 euros par ménage. Il est versé à 5,8 millions de foyers. Mais les locataires des HLM qui le reçoivent n'ont pas le droit de l'utiliser pour payer leurs charges de chauffage. C'est une aberration ! Un million de ménage sont concernés. Le gouvernement a répondu qu'il accédait à notre demande et qu'une disposition serait prise très rapidement pour élargir l'utilisation du chèque énergie.



#AGENDA

DÉC. 2023 FRET FERROVIAIRE

Pour mémoire, la Commission européenne a lancé une procédure contre la France au printemps 2023 concernant des aides de l'État français à la SAS fret SNCF, susceptibles selon elle de fausser la concurrence dans ce secteur libéralisé depuis 2006. Anticipant les conclusions de cette procédure, le gouvernement a décidé dans la précipitation de mettre en place un projet qui acterait, dès le 1^{er} janvier 2024, la disparition de Fret SNCF. Notre groupe considère que ce projet constituerait une grave faute économique et écologique et fragiliserait la relance du fret ferroviaire, pourtant incontournable dans la décarbonation des transports de marchandises. C'est dans ce contexte que notre groupe a initié une commission d'enquête sur la libéralisation du fret ferroviaire et ses conséquences pour l'avenir. Durant les nombreuses auditions, Hubert Wulfranc, désigné rapporteur, a rappelé l'importance d'un retour à une situation de monopole public pour le fret ferroviaire et la nécessité de faire de son développement une priorité. La commission d'enquête rendra son rapport ce mercredi 20 décembre.

DÉC. 2023 LOI « IMMIGRATION »

La fin de l'année sera marquée par l'examen en séance du projet de loi « immigration », à partir du 11 décembre. Ce texte comporte de nombreux thèmes chers à l'extrême-droite. En ce sens, il marque un basculement. En commission, Elsa Faucillon a dénoncé le laissez-faire de Gérard Darmanin sur le texte sorti du Sénat, légitimant des propositions qui s'inscrivent dans un récit « *aux racines xénophobes cherchant toujours à créer la confusion entre immigration et délinquance* ». Dans le même temps, les compromis avec le Sénat ont tous servi le « *mythe de l'appel d'air édicté par le camp réactionnaire* ». Après une adoption en commission, Gérard Darmanin mise sur une victoire sans 49-3.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Nicolas SANSU
député du Cher



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais



Hubert WULFRANC
député de Seine-Maritime



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

